

LE DÉFICIT FRANÇAIS ET SON COUSIN D'AMÉRIQUE

Il est des chiffres que l'on pourrait qualifier de « couperet », tant ils plongent les acteurs de l'économie dans une profonde perplexité. S'agissant du chiffre du solde commercial de l'économie française pour l'année 2021, plus qu'une perplexité, c'est davantage une stupeur qui gagne les esprits. Le déficit commercial français pour l'année 2021 est sans précédent. De quoi alerter un Ministre de l'Economie et des Finances qui, au-delà du constat, estime qu'il faudra au moins dix ans pour inverser une si lourde dégradation des comptes extérieurs. Le constat est similaire Outre-Atlantique, car le déficit commercial américain s'est lui aussi amplement aggravé.

Il n'en fallait pas plus pour pointer du doigt les embarras de l'économie française en matière de flux commerciaux, de compétitivité, et relancer le récurrent débat sur l'érosion de la compétitivité du pays, ou, plutôt, de ses entreprises. Les résultats du commerce extérieur ont en effet été publiés par les Douanes, et ils ne sont franchement pas bons. Le déficit est de - 84,7 milliards d'€ (chiffre calculé avec matériel militaire en FAB/FAB, c'est-à-dire compte non tenu des frais de transport et d'assurance (*Franco à Bord*)). Si l'on tient compte, à l'importation, des coûts de l'assurance et du fret, le déficit hors matériel militaire, s'alourdit et franchit le seuil des - 100 milliards d'€, (- 108 exactement), c'est-à-dire davantage que la somme dédiée au premier plan de relance français.

Une reprise énergétique

L'aggravation du déficit commercial français provient essentiellement de l'alourdissement du coût des importations, ces dernières augmentant de près de 19 % sur un an, avec des prix enregistrant une hausse de 15 %. Avec la forte reprise de l'économie nationale, il était logique que les importations s'accroissent, en particulier du côté des produits énergétiques. Comme les prix de ces produits ont connu une hausse régulière et forte depuis la fin de l'année 2020, le solde énergétique se creuse de 18 milliards, pour se fixer à - 43,1 milliards d'€.

Le rebond de la croissance française a également occasionné un regain d'importations de produits manufacturés qui, combiné à des prix élevés reflétant les contraintes ayant pesé sur les approvisionnements des entreprises en produits de base et en biens intermédiaires, débouche sur une hausse de 14,7 % de ces importations (produits chimiques et de la métallurgie, produits informatiques, automobiles...). Quant aux exportations totales, elles rebondissent de + 17 %, après avoir chuté en 2020 de - 16 %, mais insuffisamment pour contenir la dégradation du solde déficitaire.

Les exportations, parlons-en

Dans ce sombre panorama, le secteur agricole et alimentaire affiche un bien meilleur profil qu'en 2020. Après avoir fortement reculé, l'excédent commercial agroalimentaire se redresse en 2021, effaçant même la perte enregistrée un an auparavant. L'excédent atteint + 8 milliards d'€, et se décompose en +0,8 pour les produits bruts et + 7,2 pour les produits transformés. La forte demande adressée à la France notamment par les Etats-Unis et par la Chine explique la bonne tenue des exportations, qui progressent de + 7,2 % pour les produits bruts et de + 14,6 % pour les transformés. Ces produits ont pesé pour 14,4 % dans les exportations totales de la France, et pour 10,2 % dans les importations.

Ce rebond de l'excédent agroalimentaire doit toutefois être nuancé, car le secteur des produits bruts continue de perdre des parts de marchés. Son solde 2021 diminue de 600 millions d'€, et se situe très en deçà de la moyenne des années 2000-2010. Cela ne constitue pas un motif recevable pour boudier son plaisir de voir l'agriculture et l'agroalimentaire figurer par-

mi les secteurs excédentaires, avec l'aéronautique, la chimie ou autres produits cosmétiques.

Un air de famille

Globalement pourtant, le dévissage de l'appareil commercial français est grave. Il confirme que l'économie ne parvient plus, depuis les années 1990, à se défaire d'une contrainte extérieure qui endommage, année après année, les structures économiques du pays. Chacun y cherchera des coupables idéaux. Ce qui est en revanche incontestable, c'est que le processus de désindustrialisation de la France depuis les années 1980, porte une lourde responsabilité dans le décrochage commercial. La production manufacturière ramenée au PIB, qui était encore de 47 % en 2000, n'est plus que de 32 % aujourd'hui. Cela explique que, au fil des ans, le déficit en produits manufacturés s'amplifie.

S'il y a donc une composante conjoncturelle dans la formation de ce déficit abyssal en 2021, celui-ci s'inscrit dans une défaillance chronique et de long terme de la compétitivité industrielle, en dépit de nombreuses mesures qui ont été déployées pour y remédier (CICE, baisse des impôts sur les entreprises avoisinant les 60 milliards d'€ depuis 2013...). Il en découle que la pandémie a amplifié les graves insuffisances de la spécialisation industrielle française, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur.

La comparaison avec le cas des Etats-Unis est ici nécessaire. Comme la France, l'économie américaine a enregistré en 2021 un déficit historique de sa balance des biens et des services, de l'ordre de - 860 milliards de dollars (+ 27 % sur une année et 3,7 % du PIB). En se limitant aux seuls échanges de biens, le déficit franchit la barre des 1 000 milliards de dollars. Comme en France, le redressement de l'excédent en produits agricoles et alimentaires se confirme en 2021, succédant à un déficit inédit en 2020. La politique commerciale de l'Administration Trump, aux accents protectionnistes, qui n'a pas été fondamentalement remise en cause par son successeur, semble ne pas avoir détourné les entreprises et les consommateurs de se procurer des produits en provenance de l'étranger. S'agit-il d'un échec de la double stratégie *Made in America* et *Buy American* ? Quelques années supplémentaires seront nécessaires pour établir un diagnostic objectif plus affiné.

Qu'une économie ait un degré d'ouverture modéré, comme celle des Etats-Unis, ou davantage prononcé, comme dans le cas de la France, ne change pas grand-chose. Les performances ou déboires commerciaux trouvent leur source dans la construction et la longévité d'une politique industrielle et commerciale active, ciblée, prenant racine dans l'histoire d'un pays et donc dans des choix politiques durables.

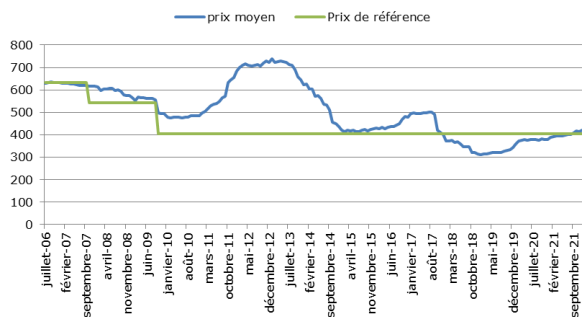
Contact : Thierry POUCH

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

L'HISTOIRE AU GOÛT AMER DU SECTEUR SUCRIER EUROPÉEN

La fin des quotas sucriers le 1er octobre 2017, combinée à une récolte européenne historiquement haute lors de la campagne 2017-2018 et à une offre abondante à l'international, autant d'éléments qui ont précipité le secteur sucrier européen dans une crise aiguë ces dernières années. Depuis fin 2017 et jusque fin 2021, le cours du sucre dans l'Union a plongé sous le niveau du prix de référence (établi à 404 euros par tonne) (graphique 1).

Graphique 1 : cours du sucre européen (€/t)



Source : Commission européenne

La Commission européenne a donc commandité une étude publiée fin janvier 2022¹ afin d'analyser les capacités du secteur sucrier européen à s'adapter au contexte post-quotas. Le fait que la Commission européenne ne s'intéresse pas sur les capacités de résistance du secteur qu'après la fin des dits quotas a de quoi laisser songeur...

Le détricotage des outils de l'OCM

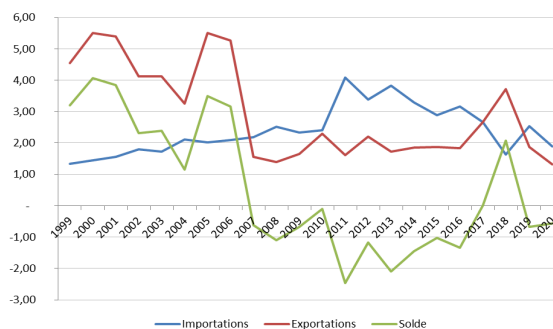
L'OCM sucre a été instaurée en 1968, avec pour double objectif de stabiliser l'approvisionnement et d'assurer des revenus décents aux planteurs. Au menu : instauration d'un système élaboré de quotas (bien avant ceux qui seront mis en place pour le secteur laitier), prix d'intervention, droits de douane, et restitutions aux exportations. Après avoir un temps résisté à la nouvelle donne post-GATT, l'OCM finira par être réformée en 2006, ce à quoi le Brésil, géant de la production sucrière, exhorte l'UE depuis les années 1990. S'en sont ainsi suivis la baisse du prix d'intervention, l'arrêt des restitutions aux exportations, la restructuration du secteur afin d'accompagner les moins « compétitifs » vers la sortie (subventions à l'arrêt d'activité des planteurs de betteraves et des producteurs de sucre), passage au système d'aides couplées, mis en œuvre dans certains Etats membres. Avec, pour résultat, le basculement de la balance commerciale de l'UE en sucre dans le négatif dès 2007, à la fois du fait d'une chute drastique des exportations – celles-ci étant nettement moins subventionnées, et d'une progression régulière des importations – facilitées notamment par des droits de douane préférentiels pour le Brésil et des quotas d'importation à droits de douane nuls pour les pays ACP.

La dernière étape fut franchie avec la fin des quotas en 2017. L'un des buts poursuivis à travers la levée des quotas n'était autre que de « libérer » le potentiel de production communautaire, afin de pallier le déficit commercial de l'UE en sucre (graphique 2). La campagne suivant la sortie des quotas a effectivement vu la production atteindre un niveau record (21 Mt), amenant enfin la balance commerciale dans le positif – pour la première fois depuis 2007. Cela n'aura duré qu'un an. Suit la crise, les prix du sucre atteignant dans l'Union des niveaux historiquement bas pendant quatre campagnes consécutives – baisse des prix au-delà des prédictions des promoteurs de la réforme, dont certains voyaient dans un rapprochement entre prix européen et prix mondial la voie vers de nouveaux débouchés commerciaux à l'international. De façon pour le moins inattendue, l'étude minimise toutefois le rôle de la fin des quotas et du mécanisme de prix planchers dans la viabilité économique du secteur.

¹Commission européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural, 2022, Gentile, E., Loi, A., Gentile, M., et al. *Study on the adaptation strategies of the sugar supply chain after the end of the sugar quotas: final report.* <https://data.europa.eu/doi/10.2762/44128>



Graphique 2 : Echanges commerciaux de sucre de l'Union européenne (en Mt)



Source : Eurostat

Les risques sont nombreux

A court, moyen et long termes, de nombreux risques et menaces pèsent sur le secteur sucrier européen : changement climatique, maladies (jaunisse, rouille, rhizomanie...), volatilité des prix du sucre, interdiction des néo-nicotinoïdes dans certains Etats membres engendrant des distorsions de concurrence, volatilité des prix des matières premières énergétiques, taux de change... La signature d'accords de libre-échange avec des pays producteurs, ou encore le Pacte Vert et les stratégies Farm to Fork et Biodiversité, font également figure d'épouvantails pour le secteur sucrier. Malheureusement, sur ces deux sujets majeurs, l'étude n'avance aucune analyse et reste descriptive.

Si l'on se réfère à l'étude d'impact conduite par l'Université de Wageningen², l'application des objectifs du Green Deal pourrait conduire à une baisse des rendements en betterave sucrière de l'ordre de - 15% ainsi qu'à des pertes de rendements de - 12% en moyenne du fait d'une dégradation de la qualité des betteraves.

Comment assurer la pérennité du secteur ?

Les solutions identifiées dans l'étude de la Commission sont variées : marchés à terme, aides d'Etat, aides couplées et paiements directs découplés, diversification, contractualisation. Sur ce point, on notera avec intérêt que les auteurs relèvent que les planteurs sont directement exposés à la volatilité des prix du sucre lorsque les contrats d'approvisionnement qu'ils signent avec les producteurs de sucre contiennent une formule de prix liée à la dynamique des prix du sucre. Une évidence bien-sûr, mais sans doute bonne à rappeler alors que la contractualisation obligatoire se met en place en France et que les indicateurs de coût de production et de prix de marché y occupent une place centrale. Parmi les outils de gestion des risques disponibles dans la PAC, l'assurance récolte est citée comme potentiellement bénéfique pour amortir les chocs, en revanche, l'instrument de stabilisation des revenus apparaît peu efficace pour les auteurs : coûts de fonctionnement et de réassurance élevés, seuil de déclenchement élevé, inefficacité en cas de succession de mauvaises années.

Si la plupart de ces solutions semblent quelque peu éculées, l'une d'elles retiendra peut-être l'attention. Il s'agit de l'utilisation directe des betteraves en éthanol, sur le modèle du Brésil (1er producteur mondial) où, depuis les années 1970, cet agro-carburant joue le rôle d'amortisseur des excédents de production de la canne à sucre³.

Que retenir de cette étude ? Sans doute que les quelques instruments de gestion des marchés rémanents dans l'OCM ne semblent pas être en mesure d'assurer la robustesse du secteur sucrier européen. Mais ne venons-nous pas de réviser la Politique Agricole Commune ?

Contact : Marine Raffray

marine.raffray@apca.chambagri.fr

²Bremmer, J., Gonzalez-Martinez, A., Jongeneel, R., Huiting, H., Stokkers, R., & Ruijs, M. (2021). *Impact assessment of EC 2030 Green Deal Targets for sustainable crop production.* (Report / Wageningen Economic Research; No. 2021-150). Wageningen Economic Research. <https://doi.org/10.18174/558517>

³<https://www.agriculture-strategies.eu/2018/11/la-politique-sucriere-au-bresil-la-regulation-par-lethanol/>

L'AGRICULTURE BAS-CARBONE OU LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR POLLUANT ?

L'amendement du règlement 2018-841 sur l'utilisation des terres, de la foresterie et de l'agriculture, a fixé un nouvel objectif d'absorption nette de 310 millions de tonnes équivalent carbone dans l'Union européenne sur la période allant de 2026 à 2030. Le stockage du carbone dans les sols est un projet posé sur la table des négociations européennes. Le 15 décembre 2021, la Commission a sorti une communication sur les cycles durables du carbone, qui porte en partie sur l'agriculture bas-carbone. La France, qui préside le Conseil de l'UE au premier semestre de l'année 2022, fait figure de bon élève avec son Label Bas Carbone. Mais les bénéfices environnementaux d'un marché européen des crédits carbone agricole sont à relativiser...

Un principe pollueur-payeur... volontaire

La France a mis en place un Label Bas Carbone en 2018. Celui-ci est attribué par le Ministère de la Transition Ecologique aux agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques agricoles vertueuses leur permettant de stocker du carbone. Le label obtenu, l'agriculteur peut vendre des crédits carbone à des entreprises, des collectivités ou encore des associations qui souhaitent compenser leurs émissions résiduelles. Ce système se rapproche donc du principe pollueur payeur puisque l'achat de crédit est une façon pour l'entreprise de payer les externalités environnementales négatives que son activité engendre, en s'assurant que ses émissions de carbone sont absorbées par ailleurs.

Toutefois, ce système est doublement volontaire, aussi bien pour l'agriculteur que pour l'entreprise qui achète les crédits. Le marché carbone, sur lequel s'achètent ces crédits, n'entre pas dans le *Système européen d'Echange de Quotas d'Emissions*, un marché carbone dit réglementaire et qui s'applique à cinq secteurs d'activités polluants spécifiques : l'électricité, l'acier, le raffinage, le verre, et le papier. L'objectif recherché par les entreprises – non-soumises au SEQE – qui se procurent de tels crédits est donc marketing. Il s'agit avant tout de montrer leur implication dans des pratiques environnementales vertueuses qui permettent au consommateur de se dédouaner.... Une logique qui n'est pas sans rappeler celle de la compensation d'un voyage en avion par la plantation d'arbres.

Les agriculteurs européens « soldats du climat »... vaincus ?

La démarche n'est toutefois pas inintéressante. Elle incite les agriculteurs à se lancer dans des projets contribuant à atteindre la neutralité carbone, tout en évitant les répercussions économiques négatives qu'ils pourraient engendrer. Le Green Deal, et sa déclinaison agricole dans la stratégie *Farm to Fork*, a effectivement suscité les craintes des agriculteurs qui y ont vu un alourdissement des contraintes et une baisse potentielle de leur production. Etudes d'impacts à l'appui, on comprend que cette crainte soit fondée : selon les estimations, une baisse de 5 à 15% de la production agricole européenne pourrait survenir si l'ensemble des objectifs du *Green Deal* sont appliqués (USDA, 2020 ; JRC, 2021).

L'expérience française du Label Bas Carbone aidera sûrement à faire émerger plus rapidement une certification européenne. En France, il existe déjà six méthodes reconnues permettant de calculer les réductions d'émissions par rapport à un scénario de référence dans l'élevage bovin, les grandes cultures, la gestion des haies, des intrants et la plantation de vergers.

Les « soldats du climat », comme aime les appeler le Ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, pourront donc tirer profit de leur création de « valeur environnementale ». Reste à savoir quel bénéfice économique ils pourront en tirer par rapport au coût de la transition. Si la Commission européenne pense que les pratiques de stockage permettent d'augmenter les rendements, certains s'inquiètent du coût de la transition, aussi bien pour l'agriculteur que pour l'administrateur, notamment à cause des contrôles. Il faudra donc s'assurer que le prix de la tonne de carbone stockée permette de compenser le coût subi pour que les agriculteurs s'investissent dans de tels projets. Or, rien ne garantit que ce prix reste stable : il peut varier selon le projet, la méthode utilisée, la culture ciblée, la capacité d'autofinancement du porteur de projet mais aussi les lois du marché. Selon le Ministère de la Transition

écologique, le prix des crédits français de projets labellisés bas carbone est compris entre 30 et 100 euros la tonne.

Difficile pour l'instant de savoir ce qui se passera sur le potentiel marché volontaire européen, mais l'instauration d'un prix plancher adapté à chaque filière permettrait d'éviter des fluctuations trop importantes. C'est ce qu'a fait *France Carbon Agri Association* qui a fixé un prix minimal de 30 euros la tonne de carbone stockée (soit un crédit carbone). Cependant, ce prix serait bien moins compétitif que celui des crédits carbone émis hors-UE et dont la portée environnementale est à relativiser : ces crédits sont émis pour le stockage de carbone dans des forêts qui ont échappé à la déforestation... Un crédit moins contraignant que ce qui est envisagé en Europe. Il faudra donc que le marché volontaire de carbone du « carbon farming » soit strictement européen afin d'éviter que les entreprises se détournent du stockage local.

Une portée environnementale limitée

Un Label Bas Carbone européen, accompagné d'un marché volontaire de crédits, risque donc de créer l'effet inverse que celui escompté pour plusieurs raisons. Premièrement, le crédit permet la compensation mais n'incitera pas forcément les entreprises à rendre leur modèle économique plus résilient. Certaines ONG alertent sur le potentiel *greenwashing* que pourrait engendrer ce système. Autrement dit, dans le combat contre le réchauffement climatique, les agriculteurs « soldats » seront au front, tandis que les entreprises sortiront profiteurs de guerre grâce à la communication qu'elles feront sur la compensation de leurs émissions. Deuxièmement, il convient de rappeler que le stockage du carbone dans les terres n'est pas irrémédiable. Des aléas climatiques peuvent conduire à un rejet du carbone stocké. Il faudra aussi que les projets agricoles perdurent dans le temps pour éviter tous rejets de carbone stocké. Rappelons qu'une tonne de dioxyde de carbone met plus d'un siècle à disparaître. Troisièmement, la portée du stockage carbone est à nuancer. Les 168 projets labellisés en France permettent de réduire 406 000 tonnes de CO₂, soit moins de 0,1% des émissions françaises.

Des défis se dressent devant la Commission, qui devra rendre une proposition législative dans les mois à venir. En France, le Label s'applique aussi bien sur les réductions d'émissions que sur la séquestration considérées comme équivalentes. La Commission souhaite ne prendre en compte que la séquestration. Il faudra aussi éviter le double-comptage du crédit, c'est-à-dire comptabiliser à la fois la compensation de l'acheteur et le stockage/la réduction du vendeur du crédit.

En Europe, un système de crédit carbone agricole sera sûrement bien encadré. Toutefois, au-delà des frontières européennes, un tel système est parfois peu vertueux. Il peut conduire à l'augmentation du prix du foncier selon la capacité de stockage. Un risque pèse donc sur la sécurité alimentaire lorsque la capture du carbone devient plus attractive que la production agricole elle-même. Dans une situation extrême, une question pourrait se poser : stocker du carbone deviendra-t-il plus rentable que produire des denrées agricoles ? Espérons plutôt qu'en Europe ces pratiques contribueront à régénérer les sols, et accroître les rendements futurs...

Contact : Clémence DEHUT

Clemence.dehut@apca.chambagri.fr

RÉSILIENCE... NATIONALE

Ces dernières années, il a beaucoup été question de résilience. En dépit de la perplexité qui entoure l'usage de ce terme, la résilience a été régulièrement appliquée au cas des exploitations agricoles. Comment mesurer leur résistance face aux chocs économiques qu'elles ont connus depuis de nombreuses années ? L'actualité internationale suggère d'opérer une translation entre l'échelle microéconomique vers le champ de l'Etat-Nation, afin de voir en quoi la notion de résilience revêt une certaine légitimité dans le cas d'un pays.

Dans le cadre du conflit russo-ukrainien et de l'annexion de la Crimée, les sanctions diplomatico-financières infligées par l'UE, les Etats-Unis et quelques autres pays, sont toujours en vigueur. On sait que Vladimir Poutine a rétorqué en instaurant en août 2014 un embargo sur les produits agricoles et alimentaires pénétrant le marché russe, embargo lui aussi renouvelé d'année en année. L'un des résultats de cet embargo est d'une part d'avoir permis à la Russie de diversifier ses sources d'approvisionnements et, d'autre part, d'être devenue un exportateur net de produits agricoles, et tout particulièrement en blé, puisqu'elle en est désormais le premier exportateur mondial. Cet accroissement des flux commerciaux a induit une accumulation de réserves de change. A la fin de l'année 2021, celles-ci s'élevaient à 622 milliards de dollars. Le pays se situe en ce domaine loin derrière la Chine (3 220 milliards de dollars), le Japon (1 400), mais devant la France (245 milliards) (source : FMI).

La tension est récemment montée d'un cran, puisque la Russie a positionné des forces armées à la frontière de l'Ukraine. Les grandes puissances occidentales envisagent d'alourdir les sanctions à l'encontre de la Russie, dans l'hypothèse où une invasion du territoire ukrainien deviendrait une réalité. Washington a même promis d'affaiblir drastiquement le pays que dirige Vladimir Poutine.

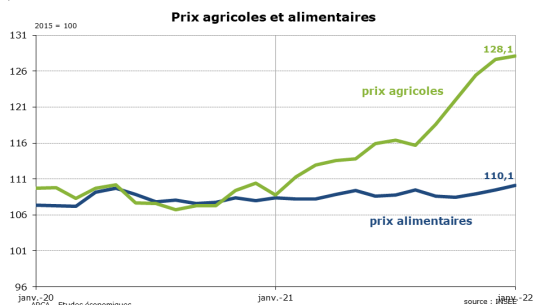
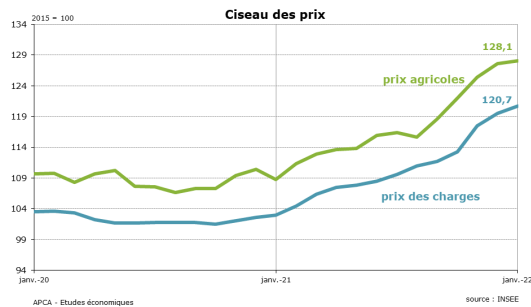
La résilience de la Russie depuis 2014 pourrait toutefois franchir une nouvelle étape si d'aventure les sanctions occidentales voyaient le jour. Car, au-delà du seul secteur agricole, ce sont les exportations de pétrole et de gaz qui constituent une source de résilience. Les produits énergétiques forment en effet 54 % des exportations totales du pays. Avec un baril durablement situé aux alentours de 90 dollars, le Président russe pourrait accumuler quelque 65 milliards de recettes supplémentaires, 80 même si le cours du baril franchissait, comme cela est prévu, la barre des 100 dollars. Une opportunité monétaire pour Moscou qui pourrait ainsi encaisser le choc d'une nouvelle salve de sanctions qu'entendent lui infliger Bruxelles et Washington.

Evidemment, une telle stratégie comporte une part de risque. Elle est indissociable de la dépendance de cette nation aux matières premières. Si l'agriculture et les hydrocarbures constituent un support de la résilience russe, ils sont également une manifestation possible de ce que les économistes nomment le « syndrome hollandais », sans doute plus connu sous l'appellation « malédiction des matières premières » ou, en anglais, Dutch Disease. Dès lors que les cours des matières premières fléchissent, ils entraînent celui de la parité de la devise nationale, renchérissant ainsi le coût des importations (l'inflation en Russie est actuellement de près de 9 %). De plus, en se spécialisant dans ces secteurs, une nation prend le risque de négliger son industrie, et donc d'importer des biens manufacturés.

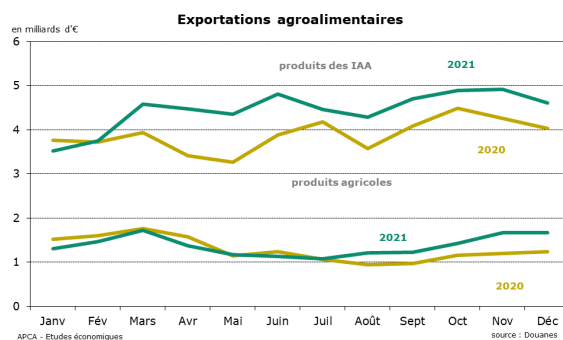
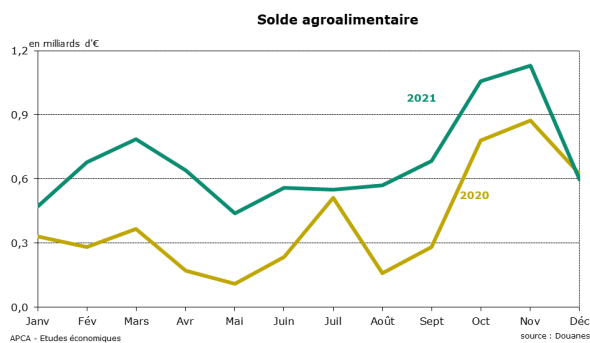
Il est nonobstant établi que, depuis 2014, la Russie affiche une réelle résilience économique et financière, en dépit des phases de repli des cours du pétrole, en particulier en 2020. Pour le moment, elle combine à la fois la bonne tenue des prix des céréales, et des cours du baril de pétrole et de gaz. Sur ces deux derniers domaines, les agriculteurs en savent quelque chose, au regard de l'alourdissement des charges qu'ils enregistrent depuis plusieurs mois. Le bonheur de l'un fait donc le malheur des autres.

Nous reviendrons sur la crise russo-ukrainienne au cours des prochains numéros d'Analyses et Perspectives.

Contact : **Thierry POUCH**



% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	0,6%	1,5%	2,6%
prix agricoles	0,4%	17,7%	16,8%
prix des charges	1,0%	17,2%	16,6%
inflation	0,3%	2,9%	3,4%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire

En milliards d'€	en décembre	Cumul 12 mois
2021	0,596	8,158
2020	0,622	4,727

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V – 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

E-mail : marine.raffray@apca.chambagri.fr

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication :

E-mail : thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Mise en page :

Contact : Odile Martin-Lefèvre

Nos articles sur le même thème

Analyses et Perspectives n°2203, janvier 2022, « L'ambition française de guider l'Europe, voire le monde... Pistes pour la PFUE du premier semestre 2022 »

Lettre Economique n°422 de janvier 2022, « COVID 19 : An III »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION